

**EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE
ECOFI TRÉSORERIE
(ci-après les « SICAV »)**

A Nanterre, le 1^{er} avril 2025

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que ECOFI Investissements, société de gestion par délégation des SICAV (ci-après la « Société de Gestion »), a décidé de permettre aux SICAV d'avoir recours à des titres de créance subordonnés de type obligations additionnelles de premier rang (" Additional Tier 1" ou "AT1"), dits aussi « contingent convertible bonds » (« CoCos») dont le call a déjà été exercé par l'émetteur de manière irrévocable.

Il est précisé que :

- (i) Leur utilisation est limitée à 10% maximum l'actif de chaque SICAV, et sous réserve que les contraintes de Durée de Vie Moyenne Pondérée et de Maturité Moyenne Pondérée de leur portefeuille soient respectées, et que ;
- (ii) L'investissement dans des titres de dettes subordonnée ayant la nature de « contingent convertibles bonds », autre que les AT1 callés, n'est pas autorisé.

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous d'un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Cette modification, qui n'a pas nécessité d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers est effective depuis le 20 janvier 2025.

L'opération n'a pas eu pour conséquence de modifier le profil rendement/risque, ni d'augmenter les frais des SICAV.

Les autres caractéristiques des SICAV sont restées inchangées.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



ECOFI INVESTISSEMENTS – ENTREPRISE A MISSION

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Nanterre - APE 66.30Z
Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR308133_01LYLF
12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex • Téléphone 33 (0) 1 44 88 39 00
www.ecofi.fr

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance de la documentation juridique des SICAV. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

La documentation juridique des SICAV, et celle du FCPE CREDICOOP MONETAIRE (OPC nourricier de la SICAV EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE), mises à jour, sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet.

Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande auprès du service clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients

12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 NANTERRE CEDEX

Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39

Email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain CANDERLE

Directeur Général



ECOFI INVESTISSEMENTS – ENTREPRISE A MISSION

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés sous le numéro GP97004

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7 111 836 € - 999 990 369 R.C.S. Nanterre - APE 66.30Z

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques n° FR308133_01LYLF

12 boulevard de Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex • Téléphone 33 (0) 1 44 88 39 00

www.ecofi.fr

